



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **CHARTRE D'ENGAGEMENTS PNNS**

**NUTRITION  
ALIMENTATION  
ACTIVITÉ PHYSIQUE**







## ENGAGEZ-VOUS POUR LA NUTRITION ET LA SANTÉ

L'alimentation et l'activité physique constituent deux déterminants majeurs et modifiables de l'état de santé de chacune et de chacun.

C'est en ce sens que le Programme national nutrition santé (PNNS 4) est déployé par le ministère chargé de la Santé pour mobiliser autour de l'importance d'une bonne nutrition pour tous, facteur de développement et de maintien en bonne santé tout au long de la vie. En agissant sur les différents leviers de la nutrition (l'alimentation et l'activité physique dont les mobilités actives (marche, vélo), et la lutte contre la sédentarité) la promotion d'un bon état nutritionnel contribue à la réduction des facteurs de risque des maladies les plus fréquentes dont souffre la population : maladies cardio-vasculaires, nombreux cancers, obésité, diabète, etc. Pour être efficaces, les actions mises en œuvre pour améliorer l'état nutritionnel de la population, doivent aussi agir sur des valeurs positives comme la convivialité et le plaisir !

Un bon état nutritionnel ne repose pas uniquement sur la responsabilité individuelle. Il est important d'agir sur l'environnement de chaque personne en créant des milieux favorables au développement d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.

À ce titre, l'ensemble des acteurs, tels que communes, les régions, les entreprises, les associations, aussi bien en métropole qu'en territoires ultra marin, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les orientations du PNNS. Le lieu de travail constitue en effet l'un des terrains privilégiés pour toucher une très large population : les actifs en situation d'emploi se restaurent sur place et passent une part importante de leur vie sur leur lieu de travail. Il en va de même pour les lieux de vie, notamment urbains, dans lesquels nos concitoyens circulent et évoluent (écoles, crèches, centres sociaux, foyers de personnes âgées, etc.).

Faire connaître, valoriser, mutualiser les actions portées par les acteurs engagés et assurer une animation nationale est un objectif incontournable du PNNS 4. Un site internet « Réseau d'Acteurs du PNNS » : [reseau-national-nutrition-sante.fr](http://reseau-national-nutrition-sante.fr) permet de mutualiser et de partager les expériences, les actions, les formations et les outils porteurs de messages nutrition santé.

Collectivités, entreprises, associations, votre rôle est fondamental ! En développant des actions locales en nutrition et en favorisant un environnement en cohérence avec ces objectifs, vous favorisez des comportements plus favorables et contribuez à l'amélioration de la santé de vos collaborateurs, partenaires, adhérents, concitoyens.

# ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE



**Devenir un acteur actif** du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS et s'attache à lutter contre les inégalités de santé

1

**Nommer un référent** « actions du PNNS » qui aura la charge et la légitimité pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de cette charte

2

**Mettre en œuvre, chaque année une ou plusieurs actions** conformes au PNNS selon les domaines d'interventions définis pour chaque type de structure engagée (collectivité ou entreprise)

3

**Veiller** à ce que soient utilisés **exclusivement** les repères nutritionnels et les recommandations issues des **référentiels du PNNS** dans la mise en œuvre des actions de promotion de la nutrition afin de garantir les messages et leur cohérence auprès des publics ciblés. Les affiches, supports écrits ou diffusés par voie informatique porteurs du logo du PNNS<sup>1</sup> en sont le garant

4

5

**Afficher le logo d'engagement PNNS** de façon explicite sur les documents informant la population des actions menées

**Rendre compte annuellement à l'ARS ou la DGS** des actions mises en place durant l'année et prévoir avec elles les modalités de modifications de ses actions

6

<sup>1</sup> Ce sont les documents produits par le PNNS ou créés localement et validés dans le cadre de la procédure d'attribution du logo du PNNS. Voir [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr) et [reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/fr-les-supports-conformes-au-pnns.html](http://reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/fr-les-supports-conformes-au-pnns.html)

# ENGAGEMENTS DU PNNS



Fournir le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions

1

2

Valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces

Mettre à disposition un site internet permettant de s'informer, de se former en nutrition :  
[reseau-national-nutrition-sante.fr](http://reseau-national-nutrition-sante.fr)

3



Valoriser et partager les actions en nutrition mises en place par les signataires dans le cadre des bonnes pratiques (actions innovantes, pérennes, reproductibles, ...) pour agir en nutrition

4

Transmettre au signataire le logo d'engagement PNNS pour valoriser les actions menées

6

5

Permettre l'accompagnement des signataires par le Cnam-ISTNA via le dispositif du Réseau d'Acteurs PNNS

La charte est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable.



# **CHARTRE D'ENGAGEMENTS PNNS PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ**

NUTRITION, ALIMENTATION, ACTIVITÉ PHYSIQUE

**Les acteurs s'engagent pour la nutrition et la santé**

- 1 Devenir un acteur actif du PNNS**
- 2 Nommer un référent « actions du PNNS »**
- 3 Mettre en œuvre, chaque année une ou plusieurs actions conformes au PNNS**
- 4 Appliquer et promouvoir les repères nutritionnels du PNNS**
- 5 Afficher le logo d'engagement PNNS**
- 6 Rendre compte des actions déployées**

Représentant de l'Etat

Date

Représentant du signataire



